

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE *Affaires autochtones et du Nord Canada*

aux recommandations formulées dans le **Rapport 1 : Gérer le risque de fraude** des Rapports du printemps 2017 du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
1.29	L'Agence canadienne d'inspection des aliments, Affaires mondiales Canada et Affaires autochtones et du Nord Canada devraient revoir et mettre à jour régulièrement leur évaluation des risques de fraude, en suivant les pratiques exemplaires en vigueur.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada examinera son cadre actuel d'évaluation des risques de fraude et en fera la mise à jour régulière afin d'y intégrer des pratiques exemplaires à partir du 1 ^{er} septembre 2017.	Une approche ministérielle pour l'évaluation des risques de fraude a été développée. Un plan pour la tenue de la prochaine évaluation est développé et prêt pour la prochaine mise à jour, en 2018-2019.	31 mars 2018	L'approche pour l'évaluation des risques, la portée des évaluations et les ressources qui y sont affectées sont définis. Les outils pour les ateliers sur l'évaluation (3 ^e et 4 ^e trimestres de 2017-2018) sont développés.	Paul Thoppil, Dirigeant principal des Finances, des Résultats et de l'exécution, (819) 956-8188	
			Un examen et une mise à jour du processus ministériel d'évaluation des risques de fraude est complété et conforme à l'approche révisée suivant les pratiques exemplaires.	31 mars 2019	Identifier les ressources nécessaires pour compléter l'évaluation des risques (1 ^{er} trimestre de 2018-2019). Obtenir les ressources externes (2 ^e trimestre de 2018-2019). Tenir les ateliers sur l'évaluation des risques avec les secteurs opérationnels et les régions (3 ^e trimestre de 2018-2019).		

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
					Les secteurs opérationnels et les régions élaborent des plans de réponse aux risques de fraude pour donner suite aux résultats de l'évaluation des risques de fraude (4 ^e trimestre de 2018-2019)		
1.39	<p>L'Agence canadienne d'inspection des aliments, Affaires mondiales Canada, Santé Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada et Services publics et Approvisionnement Canada devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les secteurs d'activité qui présentent un risque élevé de fraude et élaborer une formation adaptée aux employés travaillant dans ces secteurs; - s'assurer que les employés suivent la formation obligatoire dans les meilleurs délais. 	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada déterminera les secteurs qui présentent un risque de fraude élevé, continuera de fournir aux employés une formation ciblée sur la fraude et s'assurera que la formation obligatoire sur les valeurs et l'éthique a bel et bien été suivie. Les activités liées à cette recommandation seront terminées d'ici le 1 ^{er} septembre 2017.	Affaires autochtones et du Nord Canada aura un processus selon lequel les domaines de fraude à risque élevé sont identifiés de manière continue à travers le travail d'enquête sur les plaintes et allégations ainsi qu'avec les évaluations de fraude à travers les engagements de vérification interne.	Terminé. Mai 2017	Tout engagement de vérification interne comprend maintenant une évaluation des risques de fraude. Les régions à risque élevé sont identifiées et signalées aux services d'examen et d'enquêtes pour une évaluation plus approfondie, dans le cadre du travail en cours visant à enquêter les plaintes et allégations.	Stephanie Barozzi, Dirigeante principale de la vérification et de l'évaluation par intérim (819) 934-1571	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
			<p>La formation de fraude sera intégrée à la formation obligatoire déjà en cours des valeurs et éthiques qui offerte sur une base périodique. La sous-ministre recevra un rapport mensuel sur la formation fournie.</p> <p>La formation de la fraude de construction a été fournie à toutes les régions.</p>	<p>Terminé. La formation 2017-18 est maintenant affichée sur l'intranet de juin 2017 à mars 2018.</p> <p>Terminé. Décembre 2016</p>	<p>La formation obligatoire en valeurs et éthiques incluant la fraude et les conflits d'intérêts sera offerte à chaque année à tous les employés. Les dates prévues pour la formation de l'année fiscale 2017-2018 sont présentement disponible sur l'intranet. Le Centre de l'intégrité, des valeurs et de la résolution de conflits rend compte à la sous-ministre à chaque mois de la formation fournie.</p> <p>La formation a été complétée pour tous les régions avant la fin de l'audit.</p>	<p>Line Lamothe, Directrice Générale, Services des Ressources Humaines et du Milieu de Travail, (819) 994-7398</p> <p>Stephanie Barozzi, Dirigeante principale de la vérification et de l'évaluation par intérim, (819) 934-1571</p>	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
1.54	L'Agence canadienne d'inspection des aliments, Affaires mondiales Canada, Santé Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada et Services publics et Approvisionnement Canada devraient s'assurer que les registres utilisés pour suivre et gérer les déclarations de conflit d'intérêts et les mesures d'atténuation connexes contiennent de l'information complète et suffisante pour faciliter un règlement rapide des conflits d'intérêts déclarés par leurs employés.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada examinera les registres utilisés pour repérer et gérer les déclarations de conflit d'intérêts, ainsi que les mesures d'atténuation pertinentes, pour s'assurer qu'ils renferment des renseignements complets et détaillés permettant la résolution des problèmes de déclaration de conflit d'intérêts par les employés. Les activités liées à cette recommandation seront terminées d'ici le 1 ^{er} avril 2017.	Le registre comprend maintenant la date que la déclaration a été reçue et fermé ainsi qu'une évaluation de risque (bas, moyenne, élevé).	Déjà en place.	Note : AANC a examiné la possibilité d'utiliser un système de gestion de cas plus robuste afin de capturer les déclarations de conflit d'intérêt dans le but d'améliorer le cheminement et la transmission des données, mais la proposition n'était pas rentable.	Line Lamothe, Directrice Générale, Services Des Ressources Humaines et du Milieu de Travail, (819) 994-7398	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
1.55	<p>L'Agence canadienne d'inspection des aliments, Affaires mondiales Canada et Affaires autochtones et du Nord Canada devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les secteurs à risque élevé de conflit d'intérêts et s'assurer que les fonctionnaires qui occupent des postes dans ces secteurs sont tenus de signaler régulièrement s'ils se trouvent ou non en conflit d'intérêts; - faire un suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des conflits d'intérêts, et ce, en fonction du risque couru. 	<p>Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada fera le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation liées aux conflits d'intérêts en fonction des risques, déterminera les secteurs qui présentent un risque élevé et veillera à ce que les employés mettent régulièrement à jour leur déclaration. Les activités liées à cette recommandation seront terminées d'ici le 1^{er} septembre 2017.</p>	<p>Affaires autochtones et du Nord Canada identifie les secteurs à risque élevé de conflit d'intérêts et communiquera avec les employé(e)s dans ces secteurs au sujet de conflit d'intérêts.</p> <p>Quand un(e) employé(e) identifie un risque élevé de conflit d'intérêts, Affaire autochtones et du Nord Canada mettra en œuvre des mesures d'atténuation.</p>	<p>Déjà en place</p> <p>Déjà en place</p>	<p>Juin 2017 : AANC a identifié les secteurs à risque élevé de conflit d'intérêts.</p> <p>Juillet 2017: Employé(e)s travaillant dans les secteurs à risque élevé de conflit d'intérêts ont été tenus de signaler s'ils se trouvent ou non en conflit d'intérêts.</p> <p>Août 2017: Mesures d'atténuation ont été communiquées aux employé(e)s.</p>	<p>Line Lamothe, Directrice Générale, Services Des Ressources Humaines et du Milieu de Travail, (819) 994-7398</p>	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
1.71	L'Agence canadienne d'inspection des aliments, Affaires mondiales Canada, Santé Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada et Services publics et Approvisionnement Canada devraient s'assurer que les dossiers contractuels et les données sur la passation de contrats sont exhaustifs et exacts. Les ministères et organismes devraient aussi procéder à des analyses et explorations des données afin d'évaluer les contrôles et de déceler, selon une approche fondée sur les risques, les signes éventuels de fractionnement de contrat, de recours inapproprié aux modifications au contrat ou de recours inapproprié aux contrats à fournisseur unique.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada veillera à ce que les dossiers contractuels renferment tous les renseignements pertinents et examinera des occasions d'utiliser l'analyse et l'exploration de données afin de repérer les signaux d'alerte et les risques éventuels de fraude liée aux approvisionnements. Ce travail a débuté le 1 ^{er} février 2017 et sera terminé d'ici le 30 juin 2017.	<p>Tout personnel affecté à l'approvisionnement a reçu une formation sur la gestion des risques de fraude.</p> <p>La numérotation des dossiers contractuels a été normalisée afin d'améliorer les capacités de recherche.</p> <p>Un protocole a été établi pour le classement sur place des dossiers contractuels à des fins d'audit et d'examen de l'assurance de la qualité.</p>	<p>27 février 2017</p> <p>31 mars 2017</p> <p>30 avril 2017</p>	<p>Le cours a été présenté au centre d'approvisionnement de l'AC le 22 février 2017. Il a été présenté au centre d'approvisionnement de la Colombie-Britannique le 27 février 2017 (terminé).</p> <p>Divers systèmes de numérotation ont été intégrés à l'aide de la convention actuelle ; les numéros ont été recoupés dans le système SAP et dans les dossiers contractuels– 1^{er} mars 2017 (terminé).</p> <p>Près de 200 boîtes de dossiers contractuels ont été transférées au Bureau des documents à des fins d'étiquetage, de regroupement et d'archivage, en vue de faciliter la récupération et, à la longue, l'élimination des dossiers – 15 avril 2017 (terminé).</p>	Paul Thoppil, Dirigeant principal des Finances, des Résultats et de l'exécution, (819) 956-8188	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
			<p>Organiser la documentation pour faciliter l'accès et accélérer l'extraction d'information.</p> <p>Procéder à un examen de l'assurance de la qualité et de la conformité des dossiers contractuels pour déterminer, entre autres, les indicateurs de risque de fraude dans les contrats.</p>	<p>1^{er} avril 2017</p> <p>30 juin 2017</p>	<p>Préciser toute l'information qui doit figurer dans le dossier et l'ordre dans lequel la documentation requise doit être classée. Des outils de travail ont été fournis au personnel – 1^{er} avril 2017 (terminé).</p> <p>En novembre 2016, AANC a réalisé un examen de l'assurance de la qualité de 90 dossiers contractuels; un rapport sommaire a été rédigé sur la qualité globale des dossiers transactionnels et la documentation sur les fournisseurs uniques et les modifications contractuelles. Le personnel de l'approvisionnement a reçu une formation ciblée en janvier 2017 basé sur les observations formulées dans le rapport d'assurance de la qualité, afin de remédier aux problèmes liés à la saisie de données dans le système SAP, aux fournisseurs uniques et à d'autres problèmes liés aux politiques (terminé).</p>		

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
			<p>Mise à jour du gabarit et outil d'échantillonnage pour pouvoir réaliser un examen annuel de l'assurance de la qualité et de la conformité des dossiers contractuels.</p> <p>Achat d'un logiciel permettant d'effectuer l'analyse et l'exploration de données contractuelles.</p>	<p>30 juin 2017</p> <p>30 juin 2017</p>	<p>Le gabarit utilisé pour l'examen de l'assurance de la qualité des dossiers contractuels a été mis à jour afin d'identifier les facteurs de risque de fraude dans les contrats – Au plus tard le 30 juin 2017 (en cours).</p> <p>Des démarches prises pour l'acquisition d'une licence d'utilisation du logiciel ACL Analytics afin de faciliter l'analyse et l'exploration de données. Cette mesure l'aidera à détecter les risques de fraude en approvisionnement – Au plus tard le 30 juin 2017 (en cours).</p>		

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
1.80	L'Agence canadienne d'inspection des aliments, Affaires mondiales Canada, et Affaires autochtones et du Nord Canada devraient tenir un registre complet et exhaustif permettant d'enregistrer et de surveiller l'état d'avancement du traitement des allégations, le cas échéant, notamment les mesures correctives mises en œuvre pour prévenir la fraude.	Recommandation acceptée. Affaires autochtones et du Nord Canada travaille présentement à élaborer un registre détaillé afin de tenir compte du statut de toutes les allégations, y compris les mesures correctives systémiques qui ont été mises en œuvre. Les activités liées à cette recommandation seront mises en œuvre d'ici le 30 septembre 2017.	Affaires autochtones et du Nord Canada se dotera d'un registre pour le suivi des allégations, et il y consignera des renseignements complets sur les mesures correctives qui ont été mises en œuvre.	30 septembre 2017	Septembre 2017 : Finaliser la mise au point du registre de suivi des allégations, y compris des mesures correctives exigées. Décembre 2017 : Présenter les résultats au Comité de vérification.	Stephanie Barozzi, Dirigeante principale de la vérification et de l'évaluation par intérim, (819) 934-1571	